



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 56776

Texte de la question

M. Jean-François Chossy attire l'attention de Mme la ministre d'État, garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, sur les propositions contenues dans le rapport de la commission d'enquête parlementaire chargée de rechercher les causes des dysfonctionnements de la justice dans l'affaire d'Outreau. Ces propositions n'ont pas été suivies d'effets. Aussi, il souhaite savoir quelle suite elle entend donner à la proposition visant à réviser les critères de rémunération des experts en tenant compte de la complexité du dossier et du temps consacré à l'expertise, ceci dans le but d'améliorer la qualité des expertises. Il l'interroge aussi sur les critères d'attribution de la reconnaissance d'expert près les tribunaux, souhaitant savoir ce qui peut justifier cette reconnaissance et s'il existe des formations continues permettant une remise à niveau constante des experts ainsi désignés.

Données clés

Auteur : [M. Jean-François Chossy](#)

Circonscription : Loire (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56776

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : Justice et libertés (garde des sceaux)

Ministère attributaire : Justice et libertés

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 août 2009, page 7604

Question retirée le : 10 mai 2011 (Fin de mandat)